



BANQUES :
LA FAIM LEUR PROFITE BIEN

**LES BANQUES FRANÇAISES
SPÉCULENT-ELLES TOUJOURS
SUR LA FAIM ?**

23 FÉVRIER 2015

FairFinanceFrance


OXFAM
France

CULTIVONS
LA TERRE. LA VIE. LE MONDE.

INTRODUCTION

Deux ans après sa campagne dénonçant les impacts dramatiques des activités spéculatives des banques françaises sur la sécurité alimentaire mondiale, Oxfam France a décidé de faire l'évaluation des engagements pris alors. Les belles promesses ont-elles été tenues ?

En 2013, les parlementaires français avaient également adopté des mesures ambitieuses dans le cadre de la réforme bancaire pour améliorer la transparence et la régulation des marchés dérivés de matières premières agricoles. Ces mesures sont-elles réellement mises en œuvre ?

Les banques françaises mènent-elles des activités qui nuisent à la sécurité alimentaire mondiale ? Ont-elles un impact, direct ou indirect, sur le droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables ?

C'est à ces questions qu'a voulu répondre Oxfam France dans le cadre de sa campagne « Banques : la faim leur profite bien », lancée en février 2013.

Les recherches menées par les consultants indépendants de Profundo¹ nous avaient notamment permis de conclure que quatre groupes bancaires français proposaient à leurs clients des outils financiers destinés à spéculer sur les prix des matières premières agricoles. Ces activités spéculatives aggravent la volatilité des prix sur les marchés agricoles, et rendent l'accès aux denrées alimentaires de base de plus en plus difficile pour les populations les plus pauvres du monde. Suite au travail de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation mené par Oxfam France, les principales banques françaises impliquées s'étaient alors engagées à réduire ou à stopper ces activités spéculatives néfastes.

Deux ans plus tard, qu'en est-il réellement ? Les banques ont-elles respecté leurs engagements

et assumé leurs responsabilités ? Parallèlement, le gouvernement s'était engagé à favoriser la transparence sur les marchés dérivés de matières premières agricoles, et à mieux encadrer les activités spéculatives. Les avancées obtenues dans le cadre de la réforme bancaire ont-elles enfin porté leurs fruits ?

Oxfam France a décidé de réaliser une étude de suivi et d'évaluation des engagements pris par les banques françaises. **Les résultats sont clairs** : si certaines banques comme le Crédit Agricole semblent avoir véritablement respecté leurs engagements, d'autres, comme la BNP Paribas, sont loin d'avoir tenu leurs promesses. La Société Générale, pour sa part, a bien respecté les engagements qu'elle avait pris à l'époque, mais continue de se placer en tête des banques françaises qui spéculent sur les matières premières agricoles : elle doit rapidement prendre de nouveaux engagements, plus ambitieux. Le groupe BPCE était le seul à n'avoir pas pris d'engagement, et a, de fait, continué à spéculer sur les matières premières agricoles. Quant au gouvernement, il semble bien peu pressé de mettre en œuvre les nouvelles mesures légales de la réforme bancaire, et à jouer son rôle de régulateur.

¹ Profundo est une institution indépendante de recherche et de conseil basée aux Pays-Bas, et spécialisée dans l'analyse du fonctionnement du secteur financier et les enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises : <http://www.profundo.nl/page/language/english>

LA FAIM DANS LE MONDE : UNE QUESTION DE PRIX

D'après l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)², plus de 800 millions de personnes dans le monde souffraient encore de la faim entre 2012 et 2014, soit une personne sur neuf. Pourtant, assez de nourriture est produite chaque année pour nourrir correctement l'ensemble de l'humanité.

Le problème de la faim, rapporté au niveau mondial, n'est donc pas un problème de disponibilité des denrées alimentaires, mais un problème d'accessibilité. Trop souvent, les foyers les plus pauvres n'ont tout simplement pas les moyens financiers de se procurer assez de nourriture.

Après plusieurs décennies de baisse tendancielle des prix agricoles, nourrie par la surproduction et les pratiques de dumping des pays du Nord, la crise alimentaire de 2007-2008 a mis en lumière un nouveau problème : celui de la hausse rapide et erratique des prix agricoles et alimentaires. De février 2005 à février 2008, les prix alimentaires ont globalement augmenté de 83%, les prix du blé atteignant des records, avec une hausse de 181% sur cette même période. Cette explosion des prix des denrées alimentaires a eu des conséquences dramatiques pour les populations les plus vulnérables, qui se sont vues privées d'accès aux denrées de base.

Le problème risque encore de s'aggraver dans les années à venir : Oxfam estime que la demande alimentaire va augmenter de 70% d'ici à 2050, et que les prix alimentaires pourraient plus que doubler d'ici à 2030. Des denrées alimentaires de base comme le riz, le blé ou le maïs pourraient voir leur prix augmenter respectivement de 107%,

120% et 177% d'ici à 2030. Si l'on tient compte du changement climatique, qui aggrave encore la situation, et des épisodes climatiques extrêmes qui surviennent de plus en plus régulièrement, les prix alimentaires pourraient même augmenter encore plus rapidement³. Cette hausse des prix alimentaires touche plus sévèrement les ménages les plus pauvres des pays du Sud, qui peuvent consacrer jusqu'à 75% de leur budget à l'alimentation, alors que les ménages des pays développés n'y consacrent en moyenne que 10 à 20% de leurs revenus.

Parallèlement à la question de la hausse des prix alimentaires, il faut également s'interroger sur l'augmentation de la volatilité des prix alimentaires, qui se caractérise par des variations de prix brusques et de forte amplitude en excluant les faibles variations autour d'un prix moyen. Le monde a connu trois grands pics de prix sur les marchés agricoles au cours des dernières années, qui ont correspondu à trois crises alimentaires importantes en 2008, 2010 et 2012. Pour les personnes vulnérables, ces augmentations soudaines et extrêmes des prix peuvent être plus dévastatrices que des hausses progressives sur de longues périodes, auxquelles elles ont plus de chances de s'adapter. Bien que la flambée des prix et les stratégies d'adaptation aient lieu sur le court terme, les impacts s'en font sentir sur plusieurs générations. Par exemple, une hausse de la malnutrition peut donner lieu à des retards de croissance et réduire le potentiel de développement parmi les jeunes enfants. Lors de la crise alimentaire de 2010, les prix alimentaires ont brutalement augmenté de 30%, plongeant au moins 40 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté absolue.

² L'Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2014 : <http://www.fao.org/publications/sofi/2014/fr/>

³ Pour plus d'informations sur l'impact du changement climatique sur les prix alimentaires, consulter le rapport d'Oxfam « La Terre se réchauffe, les prix flambent », paru en septembre 2012 : <http://www.oxfamfrance.org/rapports/changement-climatique-droit-alimentation/terre-se-rechauffe-prix-flambent>

L'ULTRA FINANCIARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES : UNE CAUSE FONDAMENTALE DE PERTURBATION DES PRIX ALIMENTAIRES

Initialement, le marché des produits dérivés agricoles était censé jouer un rôle positif sur les marchés alimentaires dont les prix sont structurellement volatils. Mais les marchés agricoles et alimentaires se financiarisent de manière spectaculaire. L'investissement dans les produits dérivés agricoles explose, car il permettrait aux opérateurs financiers de diversifier leur portefeuille de titres afin de minimiser les risques. Résultat : les activités spéculatives n'ont plus aucun lien avec les marchés physiques. Les prix reflètent de moins en moins les attentes des commerçants par rapport à l'évolution des marchés agricoles réels, et se soumettent de plus en plus aux règles des marchés financiers et aux motivations des acteurs financiers.

Conjugée à la promotion des agrocarburants, à l'abandon des politiques de stockages, aux effets du changement climatique et au manque d'investissements structurels dans les agricultures paysannes, la spéculation excessive sur les marchés de produits dérivés de matières premières agricoles aggrave donc la volatilité des prix alimentaires, poussant des centaines de millions de personnes dans la pauvreté absolue, et augmentant l'insécurité alimentaire mondiale.

Certains acteurs financiers continuent à nier le lien entre spéculation sur les cours des matières premières agricoles et volatilité des prix alimentaires, et essaient de se dédouaner de leur responsabilité face à l'insécurité alimentaire mondiale. Pourtant, tous les experts internationaux sont aujourd'hui formels, et dénoncent les risques que fait courir une spéculation excessive sur le droit à l'alimentation des populations vulnérables. En 2011, le Panel d'Experts de Haut Niveau (HLPE) du Comité pour la Sécurité Alimentaire des Nations Unies en appelait déjà au principe de précaution : « compte tenu de ce qu'il en coûte d'autoriser un

système susceptible d'engendrer une volatilité excessive des prix, et considérant l'incapacité des marchés à terme déréglementés à réduire les coûts de couverture pour les opérateurs ou à faire preuve d'une quelconque autre utilité dans les échanges de produits alimentaires, il semble logique d'appliquer le principe de précaution à l'utilisation des marchés à terme dans un système alimentaire qui doit satisfaire les besoins humains élémentaires »⁴.

Mais sourds aux recommandations des experts et de la société civile, les acteurs financiers ont développé des outils purement spéculatifs particulièrement dangereux : les fonds indiciels de matières premières. Comme leur nom l'indique, ces fonds sont indexés sur des indices de matières premières, qui représentent en général l'évolution des prix d'un panier de contrats à terme sur différentes matières premières. Ils permettent aux opérateurs financiers d'investir massivement dans les matières premières de manière « passive » car ils investissent sans contrepartie de vente. Ces opérateurs font un pari à sens unique sur la hausse des prix, faisant ainsi augmenter de manière artificielle la demande en produits agricoles sur les marchés financiers. D'après la Banque mondiale, « les activités des fonds indiciels ont joué un rôle clé dans la flambée des prix alimentaires en 2008. »⁵

Comme l'ensemble des grands acteurs financiers mondiaux, les banques françaises ont leur part de responsabilité dans le processus d'ultra financiarisation des marchés agricoles, et proposent à leurs clients d'investir dans ces fonds indexés sur les matières premières agricoles, en dépit des risques encourus par les populations les plus vulnérables. Début 2013, Oxfam France a cherché à savoir quelle était cette part de responsabilité, et quelles étaient les banques françaises les plus impliquées dans ces activités à haut risque.

⁴ Voir le rapport de Juillet 2011 du Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Sécurité alimentaire mondiale, élaboré dans le Cadre du Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) : « Volatilité des prix et sécurité alimentaire » : <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/>

⁵ Banque Mondiale, Placing the 2006-2008 Commodity price boom into perspective, Juillet 2010 : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1646794

RAPPEL DE LA SITUATION DÉBUT 2013 : QUELLES SONT LES BANQUES FRANÇAISES QUI SPÉCULENT SUR LA FAIM ?

Dans son rapport intitulé « Réforme bancaire : ces banques françaises qui spéculent sur la Faim⁶ », Oxfam France présentait en février 2013 un classement des banques françaises les plus impliquées dans des activités néfastes de spéculation sur les marchés dérivés de matières premières agricoles. Les recherches de Profundo pour Oxfam France ont été menées sur toutes les principales banques françaises : la BNP Paribas, le Crédit Agricole et le LCL⁷, la Société Générale, le Crédit Mutuel, La Banque Postale, la Nef et le groupe BPCE, issu de la fusion de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de la Banque fédérale des Banques Populaires.

Elles ont permis de montrer que les principales banques françaises géraient, au début de l'année 2013, au moins 18 fonds qui permettaient de spéculer sur les matières premières. Leur valeur totale correspondait à 2 583 millions d'euros. Quatre grands groupes bancaires français étaient directement impliqués dans ces activités spéculatives : la BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole/LCL et le groupe BPCE.

La BNP Paribas se classait largement en tête du classement, puisqu'elle possédait alors plus de la moitié des fonds recensés, pour une valeur totale cumulée de près d'un milliard et demi d'euros. Le groupe BPCE se classait en seconde position et gérait, via sa banque de financement, de gestion et de services financiers Natixis, un fond représentant 620 millions d'euros. La Société Générale arrivait en troisième position du classement, avec la gestion de 4 fonds indiciaires de matières premières, auxquels il faut ajouter 25% des parts dans les trois fonds gérés par Amundi⁸, le tout pour une valeur totale de 467 millions d'euros. Enfin, le Crédit Agricole arrivait en quatrième position, avec 75% des parts dans les trois fonds indiciaires de matières premières gérés par Amundi, pour une valeur totale de 77 millions d'euros.

CLASSEMENT DES BANQUES FRANÇAISES QUI SPÉCULAIENT LE PLUS SUR LES MATIÈRES⁹ PREMIÈRES AU 1^{er} JANVIER 2013

	Nombre de fonds indexés sur des matières premières ou qui spéculent sur les matières premières	Valeur totale des fonds (en millions d'euros)
BNP Paribas	10	1 419
Natixis (groupe BPCE)	1	620
Société Générale	4 + 25% des parts dans trois fonds cogérés avec le Crédit Agricole	467
Crédit Agricole	75% des parts dans trois fonds cogérés avec le Crédit Agricole	77
TOTAL	18	2 583

⁶ Voir le rapport complet sur le site d'Oxfam France : <http://www.oxfamfrance.org/rapports/marches-agricoles-et-prix-alimentaires/banques-francaises-qui-speculent-sur-faim>

⁷ Le groupe Crédit Lyonnais devenu LCL en 2005 a été absorbé par le groupe Crédit Agricole en 2003. Si les différentes agences portent toujours les noms LCL ou Crédit Agricole de manière bien distincte, il s'agit en réalité du même groupe bancaire.

⁸ Amundi est un gestionnaire d'actifs possédé à 25% par la Société Générale et à 75% par la Crédit Agricole.

⁹ La valeur des fonds présentée ici correspond aux résultats d'une recherche menée par Profundo au cours du dernier trimestre 2012. Les chiffres correspondent aux valeurs des fonds disponibles au moment de la recherche.

A QUOI LES BANQUES SE SONT-ELLES ENGAGÉES SOUS LA PRESSION D'OXFAM FRANCE ?

Dès le lancement de la campagne « Banques : la faim leur profite bien » en février 2013, la majorité des banques françaises concernées avaient pris des engagements forts. Dans des courriers adressés au Directeur Général d'Oxfam France, la BNP Paribas, la Société Générale et le Crédit

Agricole s'étaient en effet engagés à réduire leurs activités spéculatives sur les marchés agricoles, en fermant un certain nombre de leurs fonds indiciels ou à cesser toute activité spéculative sur les matières premières agricoles.

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES BANQUES FRANÇAISES DÉBUT 2013

	Principaux engagements
BNP Paribas¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture de 2 fonds indexés sur les matières premières agricoles sur les 10 repérés par Profundo et Oxfam France.
Natixis (groupe BPCE)	Aucun engagement.
Société Générale¹¹	<ul style="list-style-type: none"> Suspension des souscriptions sur 1 fonds indexé sur les matières agricoles, et liquidation de 2 fonds du même type. Soit, à terme, la fermeture de trois fonds sur les 4 gérés à 100% par la banque et repérés par Profundo et Oxfam France. Engagement à ne plus créer de fonds dont l'objectif est d'investir sur les matières premières agricoles.
Crédit Agricole¹²	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture de trois fonds indexés sur les matières premières agricoles, soit l'ensemble des fonds connus gérés par Amundi. Arrêt des activités de courtage sur les matières premières, y compris agricoles.

¹⁰ Dans un courrier adressé au directeur général d'Oxfam France, Jean-Laurent Bonnafé, directeur général du groupe BNP Paribas, s'est engagé à suspendre dès le 11 février 2013, les souscriptions sur le fonds indiciel Parvest World Agriculture, qui permettait à ses clients d'investir à 100% sur les matières premières agricoles. Il annonce également que la BNP Paribas va fermer un fonds indiciel appelé Easy ETF Ultra Light Energy, qui permettait à ses clients d'investir à plus de 40% sur les matières premières agricoles : <http://www.oxfamfrance.org/actualites/marches-agricoles-et-prix-alimentaires/reponse-bnp-paribas-campagne-banques-faim-profit>

¹¹ Dans un courrier adressé au directeur général d'Oxfam France, Jean-Michel Mépui, directeur du développement durable et de la RSE du groupe Société Générale, annonce que Lyxor, la société de gestion de la Société Générale, a décidé de suspendre la souscription du fonds «Lyxor Agriculture Fund, exposé à 80% sur les marchés dérivés de matières agricoles, et à 20% sur les actifs d'entreprises agricoles et agroalimentaires. Il annonce également la liquidation de deux autres fonds indiciels à la date du 5 avril 2013. Enfin, Lyxor s'engage à ne plus créer de fonds dont l'objectif est d'investir sur les matières premières agricoles : <http://www.oxfamfrance.org/actualites/marches-agricoles-et-prix-alimentaires/reponse-societe-generale-campagne-banques-faim-profit>

¹² Dans un courrier adressé au directeur général d'Oxfam France, Jean-Paul Chifflet, directeur général du groupe Crédit Agricole SA, rappelle que fin 2011 le Crédit Agricole a mis fin à ses activités de courtage sur les matières premières, y compris agricoles. Il annonce également qu'Amundi, la société de gestion du groupe Crédit Agricole, a décidé de fermer ses trois fonds exposés aux matières premières agricoles, et que le processus de fermeture de ces fonds serait achevé début mars 2013 : <http://www.oxfamfrance.org/actualites/marches-agricoles-et-prix-alimentaires/reponse-credit-agricole-campagne-banques-faim-profit>

L'ETAT FRANÇAIS ET LA RÉFORME BANCAIRE : LE POUVOIR POLITIQUE S'OPPOSE-T-IL ENFIN À LA TOUTE-PUISSANCE DES SPÉCULATEURS ?

Parallèlement, le travail de plaidoyer mené par Oxfam France auprès du gouvernement français a permis de mettre la question de la spéculation sur les matières premières agricoles à l'agenda de la réforme bancaire.

Le gouvernement s'est fermement opposé à la proposition d'interdire purement et simplement les fonds indexés sur les matières premières agricoles, remettant ainsi en cause les engagements pris par François Hollande lors de la campagne présidentielle de 2012, et notamment son engagement n°7, dont l'objectif était de « mettre les banques au service de l'économie », et de « mettre fin aux produits financiers toxiques qui enrichissent les spéculateurs et menacent l'économie ».

Pourtant, les parlementaires ont réussi à obtenir une amélioration nette du projet de loi proposé par Pierre Moscovici grâce à trois amendements, qui ont été adoptés et constituent désormais les articles 14, 15 et 16 de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires¹³ :

- Le premier concerne la mise en place de limites de position, à partir du 1^{er} Juillet 2015, sur les instruments financiers dont le sous-jacent est une matière première agricole. En d'autres termes, l'Etat s'engage à ce que l'Autorité des Marchés Financiers impose aux acteurs financiers un plafond sur le nombre de contrats passés sur une matière première agricole donnée dans un temps donné.

- Les deux suivants concernent la transparence des activités spéculatives sur les marchés dérivés de matières premières agricoles, et sont applicables immédiatement. Ils imposent deux choses : 1/ toute personne détenant des instruments financiers dont le sous-jacent est constitué en tout ou partie d'une matière première agricole doit communiquer quotidiennement le détail de ses positions à l'Autorité des Marchés Financiers ; et 2/ L'Autorité des marchés financiers doit publier un rapport hebdomadaire présentant ces positions agrégées.

Pourtant, plus d'un an et demi après le vote de la loi de réforme bancaire, les mesures législatives concernant la transparence des marchés dérivés de matières premières agricoles ne sont toujours pas mises en œuvre.

Suite aux rendez-vous qu'Oxfam France a pu obtenir durant la phase de rédaction de ce rapport avec le Ministère des Finances et des Comptes publics d'une part, et avec l'Autorité des Marchés Financiers d'autre part, il semble néanmoins que la situation puisse se débloquer lors du premier semestre 2015. En effet, l'AMF a décidé de lancer une consultation publique relative à la modification de son règlement général et qui lui permettrait d'appliquer les articles de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui concernent la transparence et la limitation de la spéculation sur les matières premières agricoles. Néanmoins, l'issue de cette consultation reste encore incertaine. Oxfam France assurera bien évidemment le suivi de ce processus.

¹³ Voir le texte de loi de séparation et de régulation des activités bancaires : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027754539&categorieLien=id#JORFARTI000027754686>

FACE À UNE AUTORITÉ POLITIQUE HÉSITANTE, LES BANQUES FRANÇAISES ONT-ELLES TENU LEURS PROMESSES ?

Durant l'été 2014, les experts de Profundo ont mené de nouvelles recherches sur l'ensemble des banques concernées par la première étude. Les résultats nous permettent de conclure qu'aujourd'hui, **trois groupes bancaires français proposent toujours à leurs clients des outils permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles : la BNP Paribas, la Société Générale et le groupe BPCE (Caisse d'Épargne et Banque Populaire), via Natixis.** Le Crédit Agricole semble bien avoir respecté ses engagements et cessé de promouvoir toute activité spéculative sur les marchés agricoles. Les autres banques étudiées n'ont toujours pas développé ce type de produits.

La BNP Paribas commercialise aujourd'hui au moins 11 fonds permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles, dont le montant total s'élève à plus 1 318 millions d'euros. Parmi les treize fonds ouverts avant Janvier 2013, on en dénombre sept qui sont toujours actifs, et six qui ont été fermés. Cela signifie que, l'opacité des activités bancaires étant très importante, au moins trois fonds n'avaient pas été repérés lors de la précédente recherche mais existaient déjà. En outre, quatre nouveaux fonds ont été ouverts par la BNP Paribas depuis la dernière campagne d'Oxfam France : un dès le mois d'août 2013, qui est issu de la fusion entre deux des fonds que la banque s'était engagée à fermer, trois supplémentaires dans l'année qui a suivi. La BNP Paribas est donc loin d'avoir tenu ses promesses, et maintient un volume d'activités spéculatives sur les matières premières agricoles similaire à celui dénoncé début 2013.

La Société Générale commercialise aujourd'hui 7 fonds permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles, dont le montant total s'élève à plus de 1 359 millions d'euros. Ces sept fonds ont bel et bien été ouverts avant la dernière campagne d'Oxfam France en Février 2013, mais trois d'entre eux n'avaient pas pu être repérés à l'époque, en raison de la très grande opacité des données. Deux fonds ont été fermés, qui n'avaient pas non plus été identifiés lors de la précédente recherche. C'est donc bien neuf

fonds, et non quatre, que la Société Générale gérait à 100% début 2013, en plus des 25% qu'elle possédait dans les trois fonds co-gérés avec le Crédit Agricole.

Il convient néanmoins de souligner que durant la phase de rédaction du présent rapport, et suite aux rendez-vous menés avec l'ensemble des banques concernées, la Société Générale est la seule banque à avoir fait preuve d'une totale transparence en nous communiquant le détail des données pour l'ensemble de ses fonds. Cela nous permet de présenter ici, pour le cas de la Société Générale, des données très précises. Cela nous permet également de préciser que le taux d'exposition aux matières premières agricoles est très variable en ce qui concerne la Société Générale : deux des fonds commercialisés par la banque ne sont exposés aux cours des matières premières agricoles qu'à hauteur de 2 à 6%. Les cinq autres ont un taux d'exposition aux matières premières agricoles compris entre 35 et 67%.

D'après les chiffres qui nous ont été communiqués par la banque, le montant cumulé des sommes directement exposées aux matières premières agricoles est de 492 millions d'euros. Cela signifie que le taux moyen d'exposition aux matières premières agricoles des fonds commercialisés par la Société Générale est de 36%.

Aucun nouveau fonds n'a été ouvert depuis la dernière campagne d'Oxfam France et deux fonds ont bien été fermés. Les engagements de la Société Générale ont donc été respectés, mais les activités spéculatives menées par la banque restent très importantes, et doivent absolument faire l'objet d'engagements supplémentaires.

En outre, il convient de noter que la Société Générale, contrairement à l'ensemble des autres banques françaises étudiées, propose à ses clients d'investir dans des fonds spéculatifs gérés par des gestionnaires d'actifs extérieurs. En effet, deux fonds gérés par des actionnaires externes sont vendus par la Société Générale : le fonds Schroder AS Commodity, géré par Schroder Investment Management, et dont le montant total s'élève à 1 835,90 millions d'euros, et le fonds Threadneedle (Lux) Enhanced Commodities, géré

par Threadneedle Management Luxembourg, et dont le montant total s'élève à 509,30 millions d'euros. Le montant total des fonds gérés par d'autres institutions financières et vendus par la Société Générale à ses clients est donc de 2 345,20 millions d'euros¹⁴.

Le groupe BPCE, issu de la fusion entre la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire possède toujours un seul et unique fonds, dont le montant total a augmenté de près de 43%, et s'élève aujourd'hui à 884 millions d'euros. Seul groupe bancaire à

avoir refusé de prendre des engagements sous la pression d'Oxfam France, le groupe BPCE continue donc à favoriser la spéculation sur les matières premières agricoles, et avec des sommes de plus en plus importantes.

Selon les informations disponibles, **le Crédit agricole** ne possède plus aucun fond permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles.

LES BANQUES FRANÇAISES ONT-ELLES TENU LEURS PROMESSES ?

	BNP Paribas	Société Générale	Natixis (groupe BPCE)	Crédit Agricole	TOTAL
Nombre de fonds ouverts avant janvier 2013	13	9 + 25% des parts des 3 fonds gérés par Amundi	1	75% des parts dans les 3 fonds gérés par Amundi	26
Nombre de fonds fermés depuis la campagne d'Oxfam France	6	2 Les 3 fonds gérés par Amundi ont bien été fermés	0	3	11
Nombre de fonds ouverts depuis janvier 2013	4	0	0	0	4
Nombre de fonds actifs fin 2014	11	7	1	0	19
Montant total des fonds actifs fin 2014 (en millions d'euros)	1 318	1 359	884	0	3 561

¹⁴ D'après la Société Générale, ces deux fonds ont été retirés de l'univers d'investissement de ses clients de la gestion privée, respectivement en mai 2013 et juillet 2014.

L'état des lieux réalisé par Oxfam France deux ans après sa première campagne permet donc de conclure que dans leur ensemble, et en grande partie grâce aux fonds indexés sur les cours des matières premières agricoles, **les banques françaises continuent à spéculer massivement sur la faim**. Le montant total des fonds gérés par les banques françaises et exposés aux matières premières agricoles s'élève aujourd'hui à au moins 3 561 millions d'euros. Il est très délicat de comparer ce chiffre à celui obtenu lors de nos recherches précédentes, car l'opacité des données est telle que certains fonds importants n'avaient pas pu être identifiés à l'époque. Aujourd'hui, l'opacité reste la règle. La Société Générale est la seule banque à avoir, au cours de ce bilan, accepté de jouer la transparence et de nous transmettre l'ensemble des chiffres concernant les fonds qu'elle commercialise et qui permettent encore aujourd'hui à ses clients de spéculer sur les cours des matières premières agricoles.

La BNP Paribas est la seule banque à n'avoir pas respecté ses engagements, et ses activités spéculatives sur les matières premières agricoles restent très importantes. Il est donc urgent que BNP Paribas assume enfin sa part de responsabilité, et renonce à ses activités spéculatives sur les matières premières agricoles. La Société Générale, quant à elle, a tenu ses promesses, puisque deux fonds ont bel et bien été fermés et que sa société de gestion Lyxor n'a pas ouvert de nouveaux fonds depuis les engagements pris début 2013. Pour autant, elle s'impose aujourd'hui comme la banque française dont la valeur totale des fonds exposés au moins partiellement aux matières premières agricoles est la plus importante. En outre, elle est la seule banque française à commercialiser aujourd'hui des fonds

gérés par d'autres. Elle doit donc prendre au plus vite des engagements supplémentaires pour réduire ses activités qui mettent en péril le droit à l'alimentation des populations vulnérables.

Le groupe BPCE était le seul à avoir refusé de prendre des engagements début 2013, et le montant de son seul et unique fonds exposé aux matières premières agricoles a augmenté de 43%. Il est indispensable que Natixis prenne enfin des engagements concrets pour cesser ses activités spéculatives croissantes.

Au final, le Crédit Agricole semble avoir respecté l'ensemble des engagements pris, et cessé toute activité spéculative sur les matières premières agricoles, rejoignant ainsi le Crédit Mutuel, La Banque Postale et la Nef au rang des banques françaises qui ont décidé de ne pas spéculer sur la faim. Pour autant, le Crédit Agricole refuse de s'engager formellement à cesser toute activité spéculative sur les matières premières agricoles dans le long terme, et à ne plus ouvrir à l'avenir de fonds spéculatif.

En conclusion, les banques françaises doivent prendre au plus vite des engagements forts, basés sur les recommandations du présent rapport, et tenir leurs promesses dans la durée.

Mais surtout, le gouvernement doit prendre ses responsabilités et jouer son rôle de régulateur. Il est urgent d'appliquer enfin les mesures de la réforme bancaire concernant la transparence et la régulation des marchés dérivés de matières premières agricoles. Il est également plus que temps de tenir les promesses de campagne de François Hollande, et d'interdire les outils purement spéculatifs et particulièrement dangereux que sont les fonds indexés sur les cours des matières premières agricoles.

RECOMMANDATIONS

OXFAM FRANCE DEMANDE :

1. AUX BANQUES ET AUX AUTRES ACTEURS FINANCIERS (ASSURANCES, FONDS DE PENSION, ETC)

- **De renoncer à toute forme d'activité purement spéculative sur les marchés agricoles et alimentaires**, que ces activités soient menées sur fonds propres ou pour compte de tiers. En particulier, les banques et les autres acteurs financiers doivent immédiatement cesser de commercialiser à leurs clients, privés ou institutionnels, des fonds indexés entièrement ou partiellement sur les cours des matières premières agricoles, y compris si ces fonds sont gérés par des gestionnaires extérieurs.
- **D'assurer la transparence de leurs activités** : le détail de l'ensemble des investissements sur les matières premières agricoles doit être rendu public. En particulier, toutes les données concernant les fonds indexés entièrement ou partiellement sur les cours des matières premières agricoles doivent être publiées immédiatement.

2. AU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS, MICHEL SAPIN

- **De mettre en œuvre les engagements de campagne de François Hollande concernant la régulation de la finance**. En particulier, le Ministère des Finances et des Comptes Publics doit mettre en œuvre l'engagement de François Hollande qui consiste à « mettre fin aux produits financiers toxiques qui enrichissent les spéculateurs et menacent l'économie », et interdire la commercialisation par les acteurs financiers français d'outils spéculatifs toxiques, comme les fonds indexés sur les cours des matières premières agricoles, qui menacent la sécurité alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes vulnérables.

3. A L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

- **De mettre en œuvre la réforme bancaire française et d'appliquer la loi**. L'AMF doit réviser au plus vite son règlement général afin de pouvoir appliquer les articles 14, 15 et 16 de la loi bancaire. En particulier, et conformément à l'article 14 de la loi bancaire, l'AMF doit mettre en place les instruments et les modalités de reporting qui permettront à toute personne détenant des instruments financiers dont le sous-jacent est constitué en tout ou partie d'une matière première agricole de lui communiquer quotidiennement le détail de ses positions. Sur la base de ce reporting, l'AMF devra également, conformément à l'article 15 de la loi bancaire, publier un rapport hebdomadaire présentant ces positions agrégées. Enfin, l'AMF doit prendre dès à présent toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir appliquer l'article 16 de la loi bancaire, et mettre en place dès le 1^{er} Juillet 2015 des limites de position sur les instruments financiers dont le sous-jacent est une matière première agricole. Ces limites devront être fixées à un niveau adéquat pour permettre de lutter de manière véritablement efficace contre la spéculation excessive sur les marchés dérivés de matières premières agricoles.

*Ce rapport a été rédigé par Clara Jamart, avec l'appui d'Alexandre Naulot et Nicolas Vercken.
Les chiffres concernant les activités spéculatives des banques françaises sont issus de recherches menées par Profundo.*



OXFAM
France

WWW.OXFAMFRANCE.ORG

Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

En France, Oxfam mène depuis 25 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.



Ce rapport a été produit avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et la Commission européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Oxfam France et de ses partenaires et ne reflète pas nécessairement les positions de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ou de la Commission européenne et de ses services

